

# VALLAT

## HONORAIRES DE TRANSACTION

### Agence de Val d'Isère

A défaut de conventions contraires entre les parties, le montant de la rémunération de notre intervention (\*), dont le débiteur est défini par le mandat de vente, est inclus dans les prix affichés pour toute transaction passée par notre intermédiaire (notamment vente immeuble, fonds de commerce, cessions de parts, viagers, terrains) et est fixée selon les conditions suivantes :

| MONTANT DE LA TRANSACTION  | HONORAIRES TTC      |
|----------------------------|---------------------|
| De 0 à 25 001 €            | Forfait de 5000 €   |
| De 25 001 à 100 000 €      | Forfait de 10 000 € |
| De 100 001 € à 1 000 000 € | 7% du net vendeur   |
| Au-delà de 1 000 000 €     | 6% du net vendeur   |

Pour les terrains, une majoration de ce barème de 2.5% TTC peut être appliqué (notamment dans les cas de remembrement, certificat d'urbanisme assistance technique...)

(\*) Intervention : les honoraires d'agence incluent la recherche de biens, la communication, les visites, la mise en place de financement, la négociation, la rédaction du compromis de vente, el suivi administratif jusqu'à la signature de l'acte authentique.

| AUTRES PRESTATIONS       | HONORAIRES TTC   |
|--------------------------|------------------|
| Rédaction compromis seul | Forfait de 500 € |
| Estimation               | Gratuite         |

Les honoraires affichés dans le présent document sont des honoraires à charge vendeur. Ils sont inclus dans le prix de présentation de toutes nos annonces. Dans le cadre d'une éventuelle négociation, la charge de ces honoraires ainsi que le pourcentage desdits honoraires pourront faire également l'objet de cette négociation.

